

signé électroniquement le 14/12/2016  
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Procurations : 8

Délibération rendue exécutoire le :

**20 DEC. 2016**

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 05/12/2016

Affichage en date du : 05/12/2016

Publication de la présente en date du :

**20 DEC. 2016**

Réception en préfecture : **15 DEC. 2016**

N° 2016-12-09

L'an deux mille seize

Le douze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine APPERE ayant donné procuration à Mme Martine BIZIEN, Mme Florence CANN à M. Bernard RIOUAL, M. Tony CHAUVET à M. Jean-Pierre SOUBIGOU, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, Mme Sylvie DREVES à M. Antoine BEUGNARD, M. Christian LE BARON à M. Jacky LE BRIS, M. Francis LE BIAN à Mme Yvonne THOMAS, M. Francis THERY à M. Damien DESCHAMPS.

Secrétaire de Séance : Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD.

**Objet : Opération de réaménagement et d'extension de la cuisine centrale et du restaurant de l'école Anita Conti – Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 – Opération relevant d'une priorité 1 – Demande de subvention auprès de l'Etat.**

**Rapporteurs : Mme Gisèle LE MOIGNE**

Mme Gisèle LE MOIGNE, adjoint au Maire déléguée à la Vie scolaire, rappelle que la commune a achevé en 2006 la restructuration de la cuisine centrale d'Anita Conti. Cet équipement avait été dimensionné afin de produire 600 repas par jour. La collectivité produit aujourd'hui en moyenne 730 repas par jour. Aussi, face à l'importante et constante évolution du nombre de rationnaires mesurée depuis 2006 et, compte tenu des projets d'urbanisation en cours, notamment la ZAC de Kerarmerrien, il convient d'anticiper une évolution à la hausse des repas à produire pour la restauration scolaire.

C'est pourquoi une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandatée en vue de proposer des scénarii de développement de la restauration scolaire à l'échelle du territoire. Dans une première phase, un diagnostic a été réalisé puis, dans une seconde partie, un programme de

travaux a été proposé, avec planification pour 2018, d'un projet d'envergure concernant le groupe scolaire Anita Conti.

Ainsi, au titre de cette demande de subvention, deux espaces sont concernés : la cuisine centrale et le réfectoire du groupe scolaire Anita Conti.

En ce qui concerne la cuisine centrale, les espaces de stockage, de plonge et les vestiaires du personnel doivent être agrandis, les autres locaux pouvant être conservés.

Une chambre froide de jour est également à ajouter en zone cuisson, l'actuelle zone pâtisserie étant à supprimer au profit de l'implantation d'équipements de cuisine. L'augmentation des surfaces nécessaires se ferait ainsi par emprise sur des locaux adjacents du restaurant scolaire et par extension. L'augmentation de la surface totale de la cuisine centrale serait comprise entre 25 et 30 m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne le réfectoire du groupe scolaire Anita Conti, celui-ci accueille chaque midi 280 rationnaires. L'extension et la requalification prévue permettront d'en accueillir 392. Ce réfectoire étant mitoyen de la cuisine centrale, la configuration du restaurant (hall d'accueil situé entre les salles à manger maternelle et élémentaire) oblige à restructurer et à étendre les espaces : il apparaît nécessaire d'étendre la salle à manger élémentaire pour agrandir les espaces techniques. La contiguïté avec la cuisine centrale sera conservée et il sera prévu un office pour la préparation. Par ailleurs, cette extension s'accompagnera d'une acquisition de mobilier. En effet, en plus du mobilier de salle, il faut prévoir le mobilier et le matériel lié au passage en self. Au final, le besoin en surfaces supplémentaire est établi à 50 m<sup>2</sup> environ.

Cette surface supplémentaire permettra en outre d'améliorer les conditions d'accueil des élèves dans le cadre des activités périscolaires, et notamment les TAP, dans la mesure où le réfectoire est utilisé par la collectivité pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires.

Le programme précis de travaux sera défini tout au long de l'année 2017 pour une réalisation en 2018. Les travaux d'agrandissement de ces deux espaces seraient réalisés concomitamment, soit en milieu d'année 2018.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 800 000€ HT, maîtrise d'œuvre incluse.

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée au titre de la DETR comme étant une opération relevant d'une priorité n°1 « Construction, rénovation des bâtiments scolaires du premier degré et des infrastructures liées à l'aménagement des rythmes scolaires »,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité (8 abstentions, soit le groupe « Plouzané demain », 25 voix pour) :

➤ **CONFIRME** le programme d'investissement qui lui a été présenté pour un montant de l'opération de 800 000€ HT,

➤ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention pour cette opération au titre de la DETR 2017, comme une opération relevant d'une priorité « Construction, rénovation des bâtiments scolaires du premier degré et des infrastructures liées à l'aménagement des rythmes

Envoyé en préfecture le 15/12/2016

Reçu en préfecture le 15/12/2016

Affiché le 20 DEC. 2016

ID : 029-212902126-20161212-D2016\_12\_09-DE

scolaires », à hauteur de 40 %, soit 320 000 € sur un montant d'opération estimé 800 000 € HT,

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce afférente à la présente décision,

➤ **DIT** que les crédits pour cette opération seront inscrits au Budget primitif 2017 du budget principal de la commune, en section d'investissement, chapitre 13 «Subventions d'investissement», article 1341 « DETR ».

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 13 décembre 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE